

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Ecole du Louvre
2024-2025**

Il est proposé de signer une convention entre la Ville de Quimper et l'Ecole du Louvre pour poursuivre le cycle de cinq conférences.

Depuis la rentrée de septembre 2005, le musée des beaux-arts organise, dans le cadre des cours déconcentrés de l'Ecole du Louvre, des cycles de conférences sur l'histoire de l'art.

Une nouvelle session est prévue durant l'année scolaire 2024-2025. Elle se tiendra dans l'amphithéâtre de l'hôtel Mercure Quimper Centre pour permettre l'accueil d'environ 150 personnes par séance.

La ville et le musée prennent en charge l'organisation des inscriptions, le dîner et l'hébergement des conférenciers, ainsi que la communication, pour un coût estimé à 800 euros pour un cycle de cinq jours. Par ailleurs, la ville prend en charge le coût de la location de la salle de l'Hôtel Mercure pour un montant de 2 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention spécifiant les conditions de la collaboration entre les deux établissements.